

**IMPORTANT**

Veillez transmettre ce bulletin au personnel concerné de votre entreprise, afin que tous en prennent connaissance

## MODIFICATIONS AU CODE DE SOUMISSION

### Mise à jour du guide prescrivant les travaux de la spécialité « Isolation thermique – autre que sur couverture ou mécanique »

#### À compter du 1<sup>er</sup> mai 2021

Suite aux consultations faites par l'Association de la construction du Québec (ACQ), le Comité de gestion Provincial (CGP) du BSDQ a adopté, le 17 mars dernier, une résolution autorisant des modifications à l'Annexe V du Code de soumission.

Les items 2.12 et 2.13 du guide prescrivant l'étendue des travaux de la spécialité « Isolation thermique – autre que sur couverture ou mécanique », qui sont des travaux spécifiquement exclus, seront modifiés pour être lus de la façon suivante :

- 2.12 Imperméabilisation des fondations **telle que membranes, hydrofuges ou autres;**
- 2.13 Isolant **installé directement sur** l'imperméabilisation des fondations **telle que membranes, hydrofuges ou autres;**

#### OBJECTIF VISÉ PAR CES AJOUTS?

L'étendue des travaux prescrite par ces guides ainsi que leurs directives d'utilisation ont pour objectif de favoriser la comparaison des soumissions déposées pour une spécialité assujettie en tenant compte des usages et coutumes de l'industrie de la construction et en les respectant.

C'est ainsi que les items 2.12 et 2.13 du guide, étant des travaux spécifiquement exclus, seront modifiés tel qu'indiqué précédemment et conformément aux us et coutumes.

Les documents modifiés (Guide de dépôt et Code de soumission) seront disponibles sur notre site internet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021.

Pour toute question relativement aux modifications apportées ci-devant, vous êtes priés de communiquer directement avec l'ACQ au 514 354-8249.

